

Projet associatif



du Groupe Mammalogique Breton

Validé lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2025

1. L'objectif

2025-2035

Le Groupe Mammalogique Breton est une association de protection des mammifères sauvages et de leurs habitats qui agit en Bretagne administrative et en Loire-Atlantique (zone géographique dénommée ici Bretagne). L'association inscrit son action dans un cadre plus global de « protection de la nature » : lutte contre l'érosion de la biodiversité, les pollutions, le changement climatique, la destruction des milieux naturels, la surexploitation des ressources... Le GMB se consacre principalement aux mammifères terrestres.

Au-delà de la conservation des populations existantes, l'objectif de l'association est d'anticiper la reconquête du territoire par tous les mammifères sauvages autochtones, présents ou susceptibles de se (ré)installer et de favoriser leur cohabitation harmonieuse avec l'humain. Les travaux d'étude ne sont que des moyens au bénéfice de la protection des espèces.

2. Les valeurs

L'esprit associatif de la loi de 1901 constitue le fondement du GMB qui n'a aucun but lucratif. L'action du GMB est guidée par le respect de la vie sauvage, les valeurs humanistes, l'indépendance, la convivialité, la transmission de la connaissance. Soucieux de l'éthique, il utilise des moyens d'expertise et de formation les moins perturbants possible pour les populations de mammifères et leur environnement.

Son fonctionnement et ses actions doivent être en cohérence avec ses valeurs et objectifs, que cela concerne les relations entre les membres de l'association, les conditions de travail de l'équipe salariée et des stagiaires, les conditions de participation des bénévoles, les modes de consommation ou de déplacement...

Dans le même esprit, l'association travaille avec des partenaires techniques et financiers, publics ou privés, ayant des valeurs compatibles avec les siennes et lui permettant de rester indépendante dans le choix de ses actions et moyens.

Le GMB offre les conditions permettant à tout un chacun de le rejoindre.



Loutre d'Europe
(photo Samuel Jouon)

3. Les moyens

Moyens humains

Les orientations du GMB et leur mise en œuvre sont assumées en commun par les bénévoles et l'équipe salariée.

Financement

La protection de la nature, bien commun, est pour le GMB de la responsabilité de la population locale et des pouvoirs publics. Le GMB doit donc continuer à solliciter prioritairement les collectivités territoriales, l'État et l'Europe pour financer ses actions. L'association se laisse toutefois la possibilité de recueillir des fonds privés auprès de structures (fondations, mécénat, entreprises...) ayant une éthique compatible avec celle de l'association.

Concernant les mesures compensatoires*, le GMB doit être prudent : elles peuvent, dans certains cas, avoir un effet pervers et permettre la destruction d'habitats. Si l'association les juge acceptables, le suivi de leur mise en œuvre peut être effectué par l'association.

* Les mesures compensatoires ont pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects, du projet qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits (Article R122-14 du code de l'Environnement).

Rencontres Mammalogiques Bretonnes, organisées par le GMB et Bretagne Vivante.
(photo GMB)



Gros nichoir à Chauves-souris
(photo Josselin Boireau)

Autres partenariats

Le GMB travaille avec les autres associations de protection de la nature et d'éducation à l'environnement, en favorisant les actions collectives. Il collabore à des travaux nationaux ou internationaux nécessaires à la protection des espèces et de leurs habitats. L'association poursuit ses échanges avec tous les secteurs d'activités pouvant avoir un impact sur les mammifères et leurs habitats (agriculture, routes, forêt, bâtiment...) ainsi qu'avec les personnes pratiquant un loisir en pleine nature (chasse, pêche, promenade...). Le lien avec les mondes universitaire et scientifique doit être développé. Pour renforcer son action, le GMB adhère à des fédérations ou associations en lien et en cohérence avec son projet.

Ponctuellement, le GMB peut apporter son soutien financier à des actions collectives (dépôt de plainte, achat de site...). Le GMB peut participer à des actions sur des sujets non strictement mammalogiques mais qui pourraient concerner les mammifères.

4 ● Les 4 axes de travail

L'action du GMB se structure autour de 4 axes :

a. Connaître

Le GMB réalise des inventaires, des suivis d'espèces et des études (fondamentales ou appliquées). Il diffuse les connaissances acquises et cherche à les traduire en recommandations concrètes pour la prise en compte des mammifères dans les politiques publiques ou des projets privés. Le GMB peut fournir des données à des tiers sous réserve que leur utilisation soit favorable aux mammifères. Si l'association estime qu'un projet est nocif pour la nature, elle refuse toute collaboration et participe à la contre expertise citoyenne.

b. Protéger

Le GMB développe un réseau de sites à enjeux mammalogiques où il met en place des outils et des expérimentations pour assurer une bonne gestion des espaces et la cohabitation avec l'humain, ceci de manière pérenne. La maîtrise foncière fait partie des priorités : le GMB incite les collectivités ou d'autres partenaires à se porter acquéreur et peut l'être lui-même. À défaut, des conventions seront mises en place. En parallèle, l'association travaille à rétablir ou maintenir la circulation des espèces (corridors et flux migratoires) garante de leur pérennité.

Le GMB donne des conseils en gestion et aménagement du territoire pour une prise en compte des mammifères. Il incite les personnes privées et les collectivités à avoir des pratiques favorables à la nature, notamment par le biais de la médiation. L'association s'implique dans les grands projets d'aménagement du territoire, à partir du moment où ces politiques sont cohérentes et efficaces. Le GMB doit être un lanceur d'alerte quand les intérêts des mammifères sont menacés. Si nécessaire, il peut engager des démarches judiciaires.

Noctule commune
(photo Philippe Defernez)



Muscardin dans un tube-nichoir
(photo Philippe Defernez)

c. Former

Le GMB forme à la protection et à l'étude des mammifères afin de poursuivre et de relayer son action. Il dispense également des formations pratiques à l'intention des secteurs professionnels concernés pour une meilleure prise en compte des mammifères sauvages.

d. Sensibiliser

Le GMB mène ses propres actions de sensibilisation (sites Internet, réseaux sociaux, animations, plaquettes...) et il développe des partenariats et des formations en direction d'autres structures susceptibles de prolonger l'action de sensibilisation.



5. Les perspectives

Stopper l'érosion de la biodiversité mammalogique

Le GMB continuera à œuvrer pour les mammifères semi-aquatiques, les chauves-souris, les petits mammifères et le loup. L'action devra également se développer sur d'autres espèces, notamment les petits carnivores. Les espèces dites « communes » devront faire l'objet d'une attention particulière. La nature n'est pas figée, les populations évoluent. Il faut s'attendre à de nouvelles arrivées spontanées d'espèces aujourd'hui absentes. Le GMB devra anticiper et accompagner ces mouvements. Il sera également attentif au développement des mammifères invasifs. Dans tous les cas, l'association devra être en mesure de donner aux autorités et à la population une information rationnelle et scientifique fiable.

Une surface très importante du territoire breton étant dédiée à l'agriculture, et celle-ci étant en mutation profonde, le GMB développera des liens et des partenariats avec le monde agricole et les individus ou structures qui le représentent. Il faut également travailler à mieux prendre en compte les mammifères dans les espaces urbains et pé-

riurbains, en collaboration avec les personnes qui y vivent ou y travaillent ainsi que les collectivités locales. Les actions engagées sur les zones humides, les milieux aquatiques, les forêts et les milieux littoraux seront poursuivies. La naturalité et la libre évolution permettent de retrouver la dynamique du vivant. Elles sont un volet important de la préservation des milieux et des mammifères. C'est pourquoi certaines espèces ayant un impact sur les milieux devront faire l'objet d'une attention particulière : loup, castor, grands herbivores...

Pour que son action soit au plus proche des territoires, le GMB proposera un cadre, des formations et des argumentaires aux bénévoles afin de leur permettre d'agir pour la protection des mammifères et d'en être porte-parole.

Enfin, il faudra trouver les moyens humains et financiers pour être présent de façon accrue dans les lieux où la cause des mammifères doit être défendue et où sont débattus l'aménagement du territoire, la réglementation ou la gestion des espèces.

Maintenir la bonne dynamique associative

La force du GMB repose sur son réseau de bénévoles, dont l'animation doit être renforcée. Il faudra continuer à proposer une vie associative riche en événements dans l'ensemble de la Bretagne (Rencontres Mammalogiques Bretonnes, opérations coordonnées de prospection...), en formations et en échanges (bulletins de liaison, comptes-rendus, sites Internet, disponibilité des salariés...).

Le bon fonctionnement actuel entre bénévoles, Conseil d'Administration et équipe salariée devra être maintenu en conservant un équilibre, une bonne communication et une répartition harmonieuse des tâches.

La structure salariale devra être suffisante pour couvrir géographiquement l'ensemble du territoire d'étude et mener à bien les objectifs de l'association, quitte à la renforcer. Dans ce cas, il faudra veiller à rester en accord avec les valeurs du GMB et son fonctionnement actuel.

Il faudra être vigilant au nombre d'adhésions pour qu'il permette au GMB de rester une structure représentative.

La dimension humaine (convivialité et engagement) et la compétence naturaliste font la force du Groupe Mammalogique Breton. Il faudra les entretenir.

Écureuil roux
(photo Marcel Gloanec)

